



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 juin 2021

**Objet de la délibération**

**DEMANDE DE LABELLISATION DE L'ITINERAIRE DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DU PR CIRCUIT DU HINGAIR**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire.

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Nadia SOUFFOY , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Christian LE BOULAIRE , Yves GUYOT .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Thierry FALQUERHO à Yves GUYOT, André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Gwendal HENRY à Julian PONDAVEN, Guillaume KERRIC à Claudine CORPART, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE.

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Jacques KERZERHO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

**N° 2021.06.012**

**DEMANDE DE LABELLISATION DE L'ITINERAIRE DE PROMENADE ET DE RANDONNEE  
DU PR CIRCUIT DU HINGAIR**

**Rapporteur : Frédéric TOUSSAINT**

La Conseil Municipal, lors de sa séance du 26 septembre 2019, a approuvé la création de l'itinéraire de grande randonnée GR® de Pays (Grande Randonnée de Pays) SCORFF – BLAVET – OCEAN et la mise à jour de l'itinéraire de grande randonnée GR® 341 en traversée du territoire d'Hennebont. Il a ensuite validé, le 27 février 2020, l'inscription des circuits du Talhouët et du Hingair au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Morbihan.

Aujourd'hui, après expertise de l'itinéraire sur site, la Commission Sentier du Comité Départemental FFRandonnée du Morbihan propose la labellisation du circuit du Hingair qui répond à l'ensemble des critères techniques et de qualité de la charte de la Fédération Française de Randonnées Pédestre, pour une durée de cinq années renouvelables.

Ce label représente bien entendu une véritable plus-value promotionnelle en matière de déplacement doux, mais aussi en termes de communication.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
- Vu** l'approbation du Conseil Municipal, en date du 26 septembre 2019, concernant la création de l'itinéraire de grande randonnée de pays, en traversée du territoire d'Hennebont,
- Vu** l'avis favorable du Conseil Municipal, en date du 27 février 2020, quant à l'inscription des circuits du Talhouët et du Hingair au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),
- Vu** la demande de la Fédération Française de Randonnée du Morbihan en date du 20 avril 2021,
- Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 03 mai 2021,
- Vu** la présentation du dossier en Commission Ville en date du 12 mai 2021,
- Vu** le rapport présenté et les pièces constituant le dossier,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis simple favorable à la labellisation de cet itinéraire de promenade et de randonnée dénommé « PR Circuit du Hingair »,
- **S'ENGAGE** à respecter les conditions d'engagement nécessaires à cette labellisation,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette démarche, et notamment la demande de label, ci-jointe,
- **TRANSMET** l'ensemble des pièces à Messieurs les Présidents de Lorient Agglomération, du Conseil Départemental et de la Fédération Française de Randonnée du Morbihan pour suite à donner.

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le

ID : 056-215600834-20210624-D202106012-DE

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)